



2014

Les agences nationales de toponymie : ses méthodes et les tâches

Helen Kerfoot

Présidente du GENUNG, 2002-2012
(Ressources naturelles Canada)



Nos tâches aujourd'hui

- Quelques modèles possibles pour l'administration des noms géographiques - exemples
- Fonctions et des responsabilités d'un comité - tâches
- Un comité - aspects légaux, membres, un secrétariat, politiques et procédures



Justification d'un programme national?

- Pas toujours facile de montrer avantages en termes financiers
- Fonds considérables et de temps sont dépensés par différents programmes
 - peu de coordination et résultats contradictoires
- Noyau de personnes dédiés
 - à moindre coût
 - des informations plus conformes dans les documents
 - les noms plus facilement disponibles au grand public



Préalables fondamentaux

- Les noms géographiques doivent être clairs et sans équivoque
- Chaque pays détient le contrôle des toponymes à l'intérieur de son propre territoire
- Les noms identifiés sur le plan national servent de base à l'utilisation internationale





Soutien des Nations unies

- Résolution de l'ONU I/4a 1967 souligne le besoin d'avoir une autorité nationale ... encore en V/15 1987
- L'importance des toponymes dans les infrastructures de données spatiales ...
Conférences cartographiques régionales de l'ONU 2000, 2001 et la Conférence 2002 rés. VIII/6
- Conservation des noms comme éléments d'identité et du patrimoine culturel ... VIII/9 et IX/4 + lien avec UNESCO





Les autorités existent dans « différentes formes et tailles »

- Le choix dépend de la nature du pays ...
- (1) S'il n'existe aucune institution de noms?
- (2) Commission centralisée
 - les décisions faites par un groupe
 - par sous-comités : types d'entités, langues ...
- (3) Organisation décentralisée
 - avec commissions régionales
 - avec une autorité centrale de coordination
- *Est-ce qu'on parle d'une commission, un conseil, un comité ?*



(1) Normalisation – agence centrale / agences

**Agence de
cartographie
nationale**

Municipalités

Bureau
hydrographique
national

Cartographie
militaire

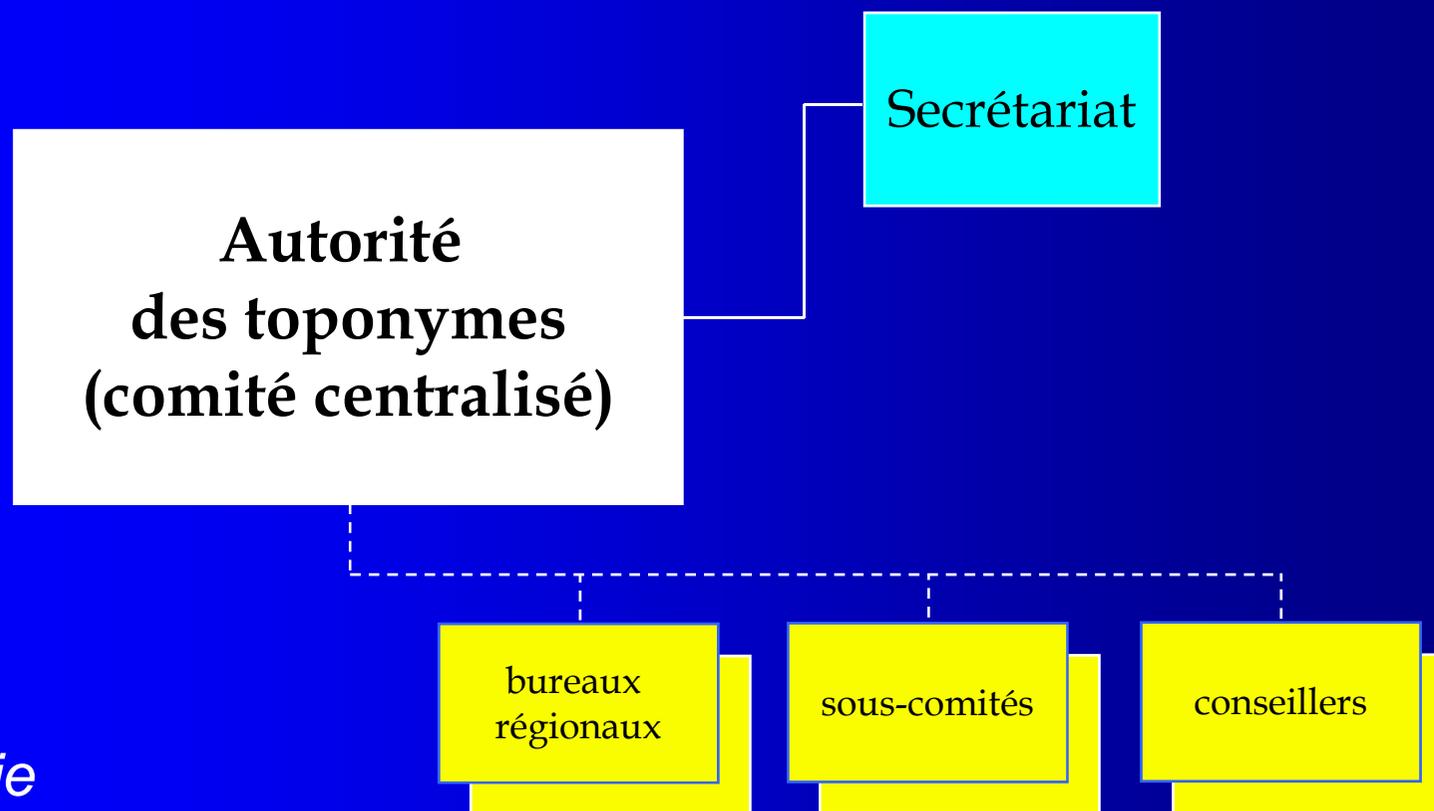


Est-ce une bonne démarche?

- ✓ Expertise en matière de cartographie
- ✓ Rassemble des noms avec les levés du terrain
- ✓ Usagers des noms
- ✓ Financement dédié
- x Responsabilité d'une seule personne
- x Lacune dans l'expertise toponymique
- x Leurs propres priorités
- x Vulnérabilité face à éventuelles pressions politiques



(2) Normalisation – autorité (centralisée)

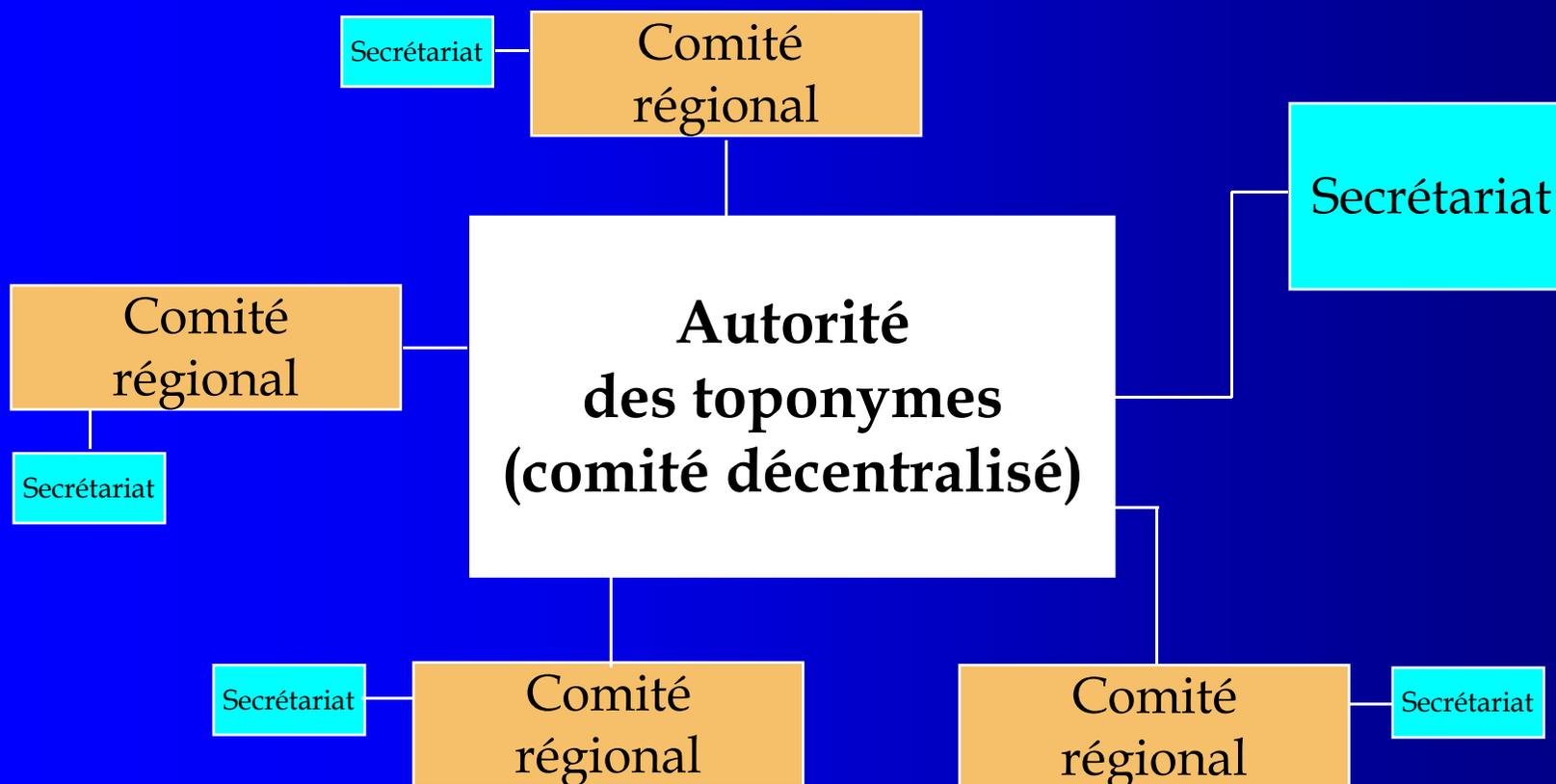


Estonie

Nouvelle-Zélande



(3) Normalisation – autorité (décentralisée)





Autorité - décentralisée

- Exemples : **Canada, Australie, Malaisie**
- Aussi : Deux niveaux de gouvernement font les décisions
 - (a) province (décentralisée)
 - (b) fédéral / national (centralisée)

Exemples : **États-Unis; Afrique du Sud**



Le processus



- Collecte des noms
 - collecte sur le terrain ... noms locales
 - sources écrites

- Traitement des noms
 - entrée dans une base de données



- **Reconnaissance officielle**

- Diffusion





Les autorités ...

- Les missions et les décisions
- Aspects légaux
- Membres
- Appui d'un Secrétariat / tâches
- Politiques et principes
- ... autres questions ...





Les missions dévolues à une commission ?

- Assume son mandat - quels types d'entités ?
- Développe des politiques et des directives
 - Pour fournir un argument d'approbation ou de rejet
- Prend des décisions finales sur des noms ou élabore des recommandations
- S'assure que les comptes rendus et les décisions sont enregistrés et sont diffusés
- Le comité - respecté pour son jugement impartial





En générale ... les résultats d'une réunion...



| The Ontario Geographic Names Board / La Commission de toponymie de l'Ontario | Name of Geographic Feature / Nom d'entité géographique | Serial Number / No de série | Meeting Date / Date de la réunion |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| MNR District / District du MRN | Parry Sound | 10 17 6200 49650 | March 5 2004 (115th) |
| Provincial Map / Carte provinciale | | 31D14 | Decision Date / Date de décision |
| | | | May 18 2004 |

The following name of a geographic feature has been considered by the Ontario Geographic Names Board and pursuant to Section 3(3) of the Ontario Geographic Names Board Act, R.S.O. 1990, c. O.16 is recommended to the Minister for approval under Section 4 of the above Act. Le nom d'entité géographique qui suit a été pris en considération par la Commission de toponymie de l'Ontario et, en vertu du paragraphe 3 (3) de la Loi sur la Commission de toponymie de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.16, est recommandé au ministre pour approbation selon l'article 4 de la loi sus-mentionnée.

Local Name: Wesley Island

Wesley Island
Island#(2300); Wood (geographic township); Gravenhurst (municipality); District Municipality of Muskoka; Morrison Lake; approximate centre at 44°52'05" - 79°27'58" - UTM = 17 621175 4969221 (datum = NAD27); record status = A1; unique name key = FETDO

MNR recommended form of name for use in French text applications - Ile Wesley

Name in well-established current local usage since the 1950's. After early owners including the late George and his Wesley who were among the original cottagers and pioneering families on Morrison Lake.

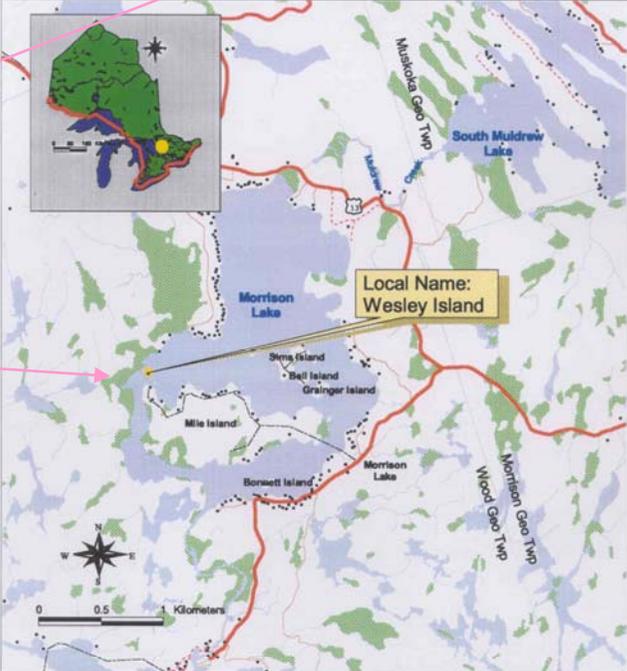


Décision d'une commission

- N° de référence
- N° de feuille de carte
- Date
- Étendue de l'entité
- Nom officiel
- Type d'entité
- Emplacement
- Code de statut
- [Variante(s)]
- Histoire

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
|  | The Ontario Geographic Names Board/ La Commission de toponymie de l'Ontario | Name of Geographic Feature/Nom d'entité géographique | Serial Number/ No de série | Meeting Date/ Date de la réunion |
| | MNR District/ District du MRN | Provincial Map/ Carte provinciale | F/2004/002 | March 5 2004 (115th) |
| Ontario | Parry Sound | 10 17 6200 49650 | 31D14 | Decision Date/ Date de décision |
| | | | | May 18 2004 |

The following name of a geographic feature has been considered by the Ontario Geographic Names Board and pursuant to Section 3(8) of the Ontario Geographic Names Board Act, R.S.O. 1990, c. O.16 is recommended to the Minister for approval under Section 4 of the above Act/Le nom d'entité géographique qui suit a été pris en considération par la Commission de toponymie de l'Ontario et, en vertu du paragraphe 3 (8) de la Loi sur la Commission de toponymie de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.16, est recommandé au ministre pour approbation selon l'article 4 de la loi sus-mentionnée



Local Name: Wesley Island

Wesley Island
 Island/île(2300); Wood (geographic township); Gravenhurst (municipality); District Municipality of Muskoka; Morrison Lake; approximate centre at 44°52'05" - 79°27'58" - UTM = 17 621175 4969221(datum = NAD27); record status = A1; unique name key = FETDO

MNR recommended form of name for use in French text applications - île Wesley

Name in well-established current local usage since the 1960's. After early owners including the late George and Ida Wesley who were among the original cottagers and pioneering families on Morrison Lake.



Les autorités : aspects légaux

- Établissement - le résultat d'une loi, d'un acte ...
 - le mandat, les missions, les membres, le président, le secrétariat
- Permanence du comité – mais important que le document soit révisé de temps en temps
- Le comité – les décisions finales ou des recommandations au ministre ?
- Statut officiel des noms normalisés ?



Exemples des autorités en Afrique

Algérie – 1998, Commission permanente ...

- *Afrique du Sud*

- « South African Geographical Names Council »
- base légale solide en vertu de la loi 118/1998
- membres, le Conseil définit les politiques et principes, types d'entités, établissement des comités provinciaux

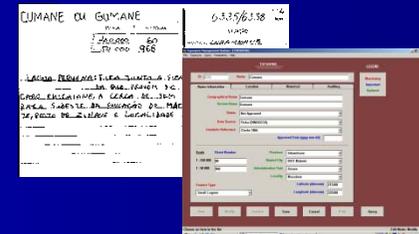
- *Botswana*

- comité établi par ordonnance 1967; rapports et répertoire
- après 20 ans, le comité ne fonctionne plus !
- efforts recommencés – promulgation d'une nouvelle loi

- *Mozambique*

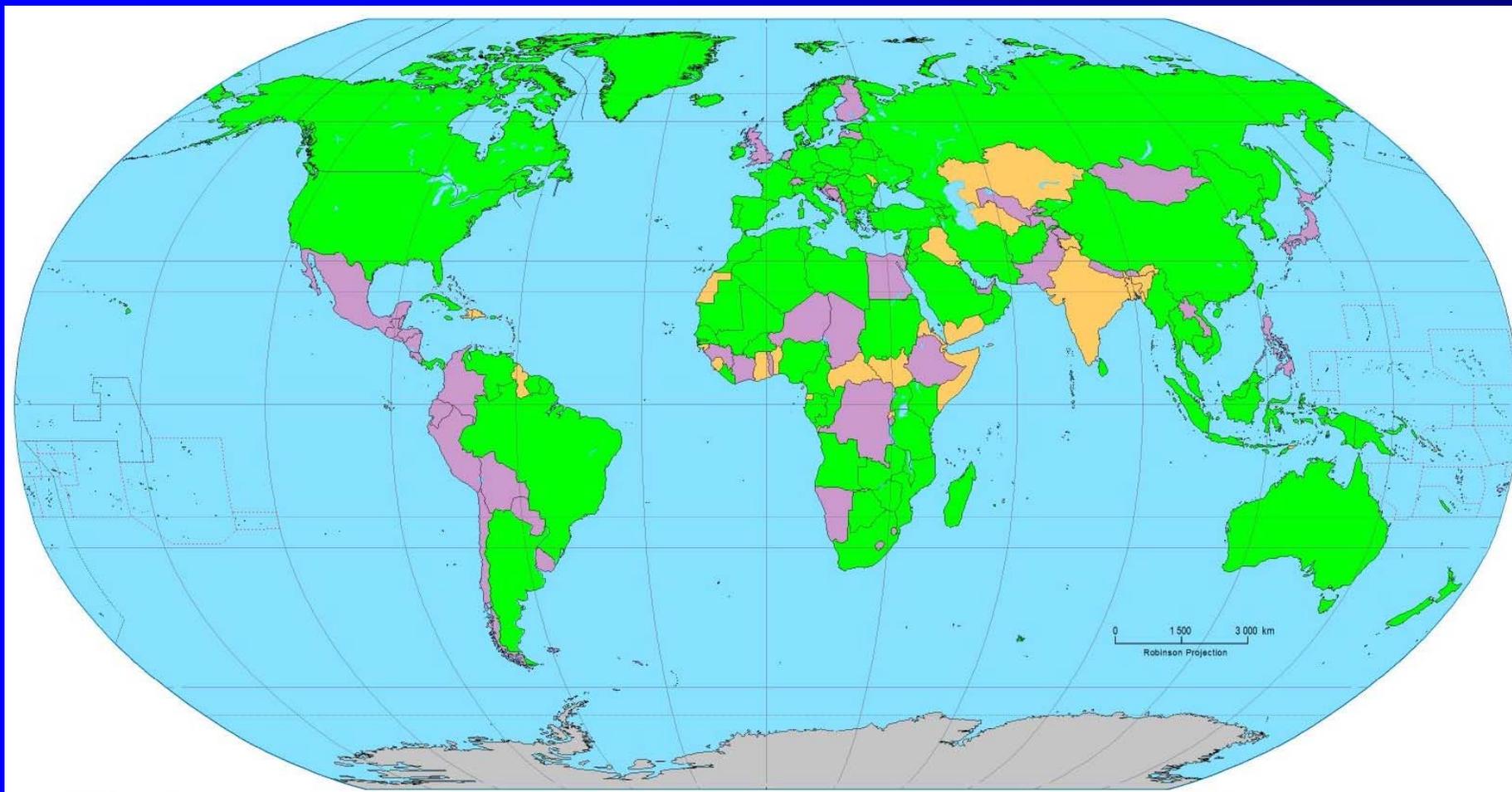
- l'intention existe – on a commencé le travail

- *Tunisie, Burkina Faso* – nouveaux décrets





Autorités nationales - 2014



 Avec une autorité nationale

 Sans autorité nationale

 Status inconnu



Les autorités : membres

- Service gouvernemental prend la tête
– responsable à un niveau élevé
- Autres ministères – producteurs ou utilisateurs
- Représentation des gouvernements régionaux
- Participants non gouvernementaux ... groupes d'intérêt, individus qualifiés
- Combien de membres ? La durée du mandat ?
Fréquence des réunions ? Considérations financières ?



Les autorités : le secrétariat

- Appui technique / professionnel
- Point focal pour l'activité nationale
- Fournir : direction; organisation; communication
- Combien de personnes ?
 - La composition diffère selon qu'il soit chargé de l'administration des bases de données, des contacts avec les médias, ou seulement les préparations des réunions



Quelques tâches du Secrétariat - 1

- Organisation des réunions du Comité

- préparation des documents
- recherche de conseillers
- création des comptes rendus et des décisions



- Après les réunions

- obtention des signatures
- diffusion des décisions
- numérisation des informations pour les conserver





Quelques tâches du Secrétariat - 2

- Assurance du point focal entre les membres et avec gouvernement et le grand public
 - réponse aux demandes de renseignements
 - développement des formulaires
- Assurance de l'organisation des activités du Comité
 - les mandats des membres et nouveaux membres
 - gestion du budget
 - point focal pour l'organisation des ateliers, production des répertoires
 - connaissance des activités internationales (GENUNG)



Le Comité : politiques, principes et procédures - 1

- Influencés par les traditions culturelles, historiques et linguistiques d'un pays
 - noms dans l'usage local courant et à long terme
 - traitement des langues (officielles/nationales/régionales/autres)
 - univocité ? / comment traiter les noms multiples ?
 - duplication des noms de grande proximité ?
 - différences de l'écriture où les entités sont associés avec le même nom





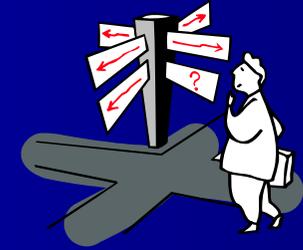
Le Comité : politiques, principes et procédures - 2

- noms des unités légalement créés
- propositions pour les changements de noms
- entités majeures / entités mineures
- terminologie générique
- noms dérogatoires ou péjoratifs
- noms de nature commerciale
- noms commémorant des personnes ou des événements
- résolutions de conseils de village
- régions où les noms doivent être restraints





Conclusions



- Un programme de normalisation permet à l'État de faire des économies de ressources
- La structure d'une autorité choisie sera influencée par le gouvernement, les langues, la grandeur d'un pays
 - Modèles différents à travers le monde
- Normalisation des toponymes est une étape dans un processus de la collecte des toponymes jusqu'à leur diffusion.

